

BULLETIN
DE
L'INSTITUT HISTORIQUE BELGE
DE ROME

FASCICULE LI

EXTRAIT

BRUXELLES

RUE DE RUYSBROECK, 2-6

ROME

ACADEMIA BELGICA
8, VIA OMERO

1981

BE.ISSN-0073-8530-7



Le dossier de l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent à Liège aux archives vaticanes (3^e partie 1647)

par Jean HOYOUX

J'ai précédemment édité trois rapports concernant l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent à Liège⁽¹⁾.

Ils avaient démontré que ce monastère était d'une tenue assez moyenne, que les religieux étaient d'une intellectualité médiocre, que la propreté et l'hygiène étaient loin de régner dans les locaux. Mais ces rapports, malgré leur relative sévérité laissaient cependant l'impression d'une situation sans doute peu brillante mais toutefois assez moyenne vu les scandales habituels à l'époque⁽²⁾.

Le document présenté ici est différent de ceux que je viens de citer. Il émane d'abord du couvent lui-même. Les précédents avaient été rédigés suite à des interventions personnelles des nonces et provenaient des

(1) *Le dossier de l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent de Liège aux Archives Vaticanes (1613)*, dans le *Bull. de l'Inst. histor. belge de Rome*, t. 42, 1972, pp. 331-361.

La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Laurent à Liège au début du 17^e siècle, dans *Album offert en hommage au Professeur Ch. Verlinden*, Gand, 1975, pp. 201-209.

Le dossier de l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent à Liège aux archives vaticanes, 2^e partie (1627-1629) dans le *Bull. de l'Inst. histor. belge de Rome*, t. 45, 1975, pp. 371-448.

(2) Ces scandales ont été prouvés dans mes nombreuses études sur les visites des nonces de la nonciature de Cologne au 17^e siècle. Voir notamment : *Gilles Chockier, archidiacre d'Ardenne, son caractère, sa vie privée*, dans *l'Annuaire d'Histoire liégeoise*, t. 6, n° 2, 1959, pp. 425-442.

Deux nonces à Fosses sous Ferdinand de Bavière en 1613 et 1628, dans *La Vie Wallonne*, t. 51, 1977, pp. 167-178.

Le couvent du Val-des-Ecoliers à Liège en 1661 d'après les Archives Vaticanes, dans le *Bull. de l'Inst. histor. belge de Rome*, t. 48-49, 1978-79, pp. 301-334.

interrogatoires officiels des frères. Or, malgré tout, lorsque l'on subit des interrogatoires de ce genre, on est sur ses gardes, on se surveille et si l'on ne trahit pas la vérité qu'on a juré d'observer, on l'embellit au moins pour sauvegarder, par esprit de corps, l'honneur du couvent. Le document que l'on va lire est d'une autre veine et autrement virulent. Il semble parti d'un mouvement de colère de gens poussés à bout qui veulent à n'importe quel prix sortir d'une situation devenue intolérable. Il n'est plus question d'embellir la vérité. On ne veut plus cacher les scandales mais les étaler au grand jour parce que l'on veut frapper fort pour provoquer une révolution ou, à tout le moins, un changement radical.

Ce qui est écrit dans ce rapport témoigne d'une situation absolument lamentable. L'abbé Gérard de Sany, loué partout par ailleurs⁽³⁾ est présenté comme un ivrogne mégalomane, pantin aux mains de ses domestiques. Il passe sa vie en beuveries et se laisse diriger totalement par des serviteurs qu'il choisit parmi les moins recommandables de sa maison. Il est la risée de tous les frères et même des gens du peuple. Il se présente ivre mort aux offices, la mitre de travers et la parole embarrassée. Lors des cérémonies c'est à grand peine s'il se maintient sur son trône sans en tomber.

Les biens de l'abbaye sont dilapidés. On fait des achats inconsidérés d'argenterie et de vêtements pour flatter la vanité et la mégalomanie de l'abbé, mais aussi parce que les domestiques ont des pourcentages importants sur ces achats. Ils choisissent eux-mêmes les artisans, non pas en vertu de leur habileté ou de leur talent mais uniquement d'après l'importance des ristournes qu'ils leur cèdent sur les pièces fournies, critère malhonnête qui aboutit à évincer les meilleurs pour ne conserver que les trafiquants.

De même, pour obtenir une cure, un bénéfice, une rente, il faut passer par l'intermédiaire des domestiques qui contrôlent absolument tout ce qui se traite à l'abbaye et qui prennent largement leur pourcentage sur toutes les tractations financières. L'honnêteté, la sagesse et la conscience professionnelles sont des valeurs qui ne sont plus reconnues à Saint-Laurent et cela au grand dommage de l'abbaye.

(3) J. DARIS, *Notice sur l'abbaye de St Laurent à Liège*, dans le *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist. du Diocèse de Liège*, t. 2, 1882, p. 139 écrit de G. de Sany, «Ce prélat maintint également la ferveur et les études dans son abbaye malgré les troubles causés dans la cité par la domination des Grignoux».

Les femmes paraissent avoir toute liberté d'accès au couvent. Elles sont présentes partout dans les locaux. Les adultères sont fréquents. Les auteurs du rapport en citent un particulièrement marquant qui se termina tragiquement par un meurtre.

L'abbé, de plus, est accusé de regarder les jeunes garçons avec complaisance.

Les passe droits les plus flagrants sont choses courantes. Par exemple le neveu de l'abbé, sans titre aucun, a été propulsé d'un coup du dernier rang des frères au premier, illustrant ainsi de la façon la plus formelle le népotisme qui est la règle à l'abbaye.

Les beuveries sont quotidiennes, mais le bon vin est exclusivement réservé aux domestiques. Les frères doivent se contenter de la plus infâme des piquettes ou de bière sûre.

L'abbé dilapide allègrement les biens de l'abbaye et hypothèque même l'avenir en faisant raser les grands arbres séculaires des forêts qui étaient les plus solides réserves du trésor.

**

La violence des attaques contre l'abbé et ses suppôts pourrait laisser soupçonner de l'exagération, du parti pris, de la mauvaise humeur. De fait y en a-t-il en certains points, amenée par une animosité bien compréhensible d'ailleurs de la part de religieux basoués à ce point par des subalternes mais des scènes décrites, croquées vraiment sur le vif, comme, par exemple, l'entrée au chœur de l'abbé lors d'un office solennel, la mitre de travers, arrivant à peine à grommeler dans sa soulierie un semblant de *pater* ne peuvent être des faux et la situation lamentable de l'abbaye de Saint-Laurent, si cruellement décrite doit être vraie pour la majeure partie.

**

Il est certain que ce rapport, rédigé en commun par les frères de l'abbaye de Saint-Laurent, fut remis au nonce puisqu'il figure dans ses archives. Mais il n'eut aucun effet. Gérard de Sany ne fut pas inquiété et il continua à sévir à la tête de l'abbaye de Saint-Laurent durant une dizaine d'années encore et c'est son neveu qui lui succéda suivant la règle du népotisme.

**

L'original du document présenté ici est conservé aux Archives Vaticanes dans la liasse 145 de l'*Archivio della Nunziatura di Colonia*. Il est

rédigé en un mauvais latin très difficile à comprendre. Son écriture, fort peu soignée, en fait un véritable grimoire, qu'il m'a été très pénible de déchiffrer. Plutôt que d'en donner la transcription latine, qui deviendra bientôt hermétique pour beaucoup, j'ai préféré en procurer une traduction aussi claire et simplifiée que possible, en une langue accessible : le français.

Révérard et illustre Seigneur,

Comme dans notre abbaye de Saint-Laurent près de Liège (4), de l'ordre de saint Benoit, beaucoup de choses vont de travers et qu'elle est devenue une autre Babel (5) où l'on ne tient compte ni du culte divin, ni des sacrés canons, à peine un peu de la règle et de la coutume des anciens et que cette situation peut mener à tous les excès. Comme d'autre part nous sommes dominés par ceux qui devraient être nos domestiques et mériteraient même d'être exclus du couvent. Comme ces ignorants méprisables pour Dieu et pour les hommes règlent toutes les affaires de l'abbaye, d'autant plus que l'Abbé lui-même se déconsidère dans des banquets et des beuveries, qu'il leur donne pleins pouvoirs à notre grand préjudice et que finalement ce sont eux en fait qui nous dirigent. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le public ait une piètre opinion de nous et qu'il y ait grand danger (Dieu nous en préserve) que la situation ne devienne pire encore.

Déjà les débauches, les soûleries, les sorties nocturnes, les vagabondages sont passés sous silence alors qu'ils auraient dû, dès le début, être sanctionnés par l'éviction des coupables du couvent. C'est ainsi que plus de quatre ou cinq scandales graves sont restés impunis au grand dommage de notre religion surtout que des bâtards sont nourris avec des biens de l'abbaye. Il est, de plus, arrivé récemment un adultère infâme avec la femme d'un de nos fermiers. Mais pour qu'il ne demeurât pas impuni comme les précédents, le Dieu vengeur voulut qu'il fut sanctionné par un meurtre. Cela se passait dans notre château de Kinkempois (6). Le mari les surprit et perça le cœur du coupable. Sa mort servit d'exemple.

(4) L'abbaye de Saint-Laurent, malgré sa proximité de la ville, ne faisait pas partie de la cité de Liège. Les religieux ne manquaient jamais l'occasion de rappeler cette particularité.

(5) Babel, synonyme de confusion, d'abord de langues, puis en général (Genèse, XI, 9).

(6) Le château de Kinkempois, situé près de la Meuse à quelques kilomètres au sud de Liège, avait été acheté par l'abbaye de Saint-Laurent le 7 juillet 1457. Il comprenait des terres et des bois qui s'étendaient sur 360 bonniers. D'après SAUMERY, *Les délices du pays de Liège*, t. 1, p. 324 et Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, nouv. éd., t. 6, p. 437, c'était

Pour que les malproprietés, les fréquentations de courtisanes, les débauches qui ont fait de notre abbaye un lieu de prostitution ne transmettent pas leur pestilance à ceux qui nous lisent, nous pensons qu'il est préférable de ne pas les détailler.

Il est honteux de devoir parler des actes de simonie commis par certains familiers, des trafics injustes qu'il faut mener pour obtenir des bénéfices, tant pour soi que pour les autres, par tous les moyens permis ou non permis, trafics auxquels l'Abbé lui-même est mêlé. Mais il serait injuste de les passer sous silence alors qu'ils sont menés par le Sr Abbé tant en secret que dans les conseils. Dès qu'un bénéfice est réputé devenir vacant, tous sont à l'affut et s'ils ne peuvent l'obtenir honnêtement, ils n'hésitent pas à intriguer. De telle façon qu'on écarte les méritants s'ils sont pauvres et qu'on titularise ceux qui peuvent fournir ou promettre une somme ou une rente plus importante. De sorte que les curés sont titularisés non pour la garde des âmes, mais pour leur perte, car ce sont toujours les moins capables qui sont nommés.

Ces scandales, préjudiciables à toute l'église, se multiplient au grand péril des âmes et deviennent si communs que personne ne les remarque plus.

Du faste, du luxe, des excentricités de ces gens, il est superflu d'en écrire plus long. Beaucoup vivent dans un luxe plus grand que celui des fils de famille. Ils parlent haut et dépassent n'importe qui pour le nombre des domestiques et beaucoup s'étonnent que le patrimoine de saint Benoit soit dilapidé en tant de vanités et de folies sans que l'on s'en cache le moins du monde.

Les pauvres proclament vêtement que ce patrimoine est à eux et qu'il leur est cruellement arraché pour être dilapidé en serviteurs, en attelages à quatre chevaux, en superflu, en édifices pompeux, en vêtements précieux et autres vanités innombrables. Dans tous les cas plus en faste et en luxe qu'en nécessités honnêtes. Il faut redouter que cette clamour populaire n'incite des hommes pervers à fomenter une sédition pour voler cet argent qui semble nous affluer de toutes parts, ou qu'il ne tente le fisc, ce que le Christ ne peut accepter contre ses pauvres.

Nous nous lamentons et nous sommes objet de scandale pour nos voisins. Autrefois nous avons connu une période troublée avec l'abbé

un lieu idyllique où «les religieux de Saint-Laurent allaient se reposer et respirer l'air pur de la campagne».

Jacques Thomas qui fut révoqué⁽⁷⁾. Puissions-nous ne pas en connaître de pire. Oger fut abbé ensuite pendant 47 ans⁽⁸⁾. On ne peut assez le louer. Celui qui lui succéda ou plutôt qui semble être à la tête, c'est le Rd Gérard⁽⁹⁾. Très inférieur à Oger, mais le dépassant de loin par le faste et le nombre de ses serviteurs.

Il n'est inférieur en rien à Jacques Thomas que plutôt il dépasse en scandales. On pourrait mettre en parallèle leurs deux vies.

Ainsi Jacques Thomas passait ses jours à banqueter splendidement, cherchant à vivre loin du troupeau qu'il aurait du diriger par la parole et par l'exemple.

Oger, avec quelques zélés du couvent, tenait bon et luttait courageusement pour la maison de Dieu.

Gérard préfère se réfugier dans notre château de Kinkempois comme dans un asile de paix et de tranquillité, désirant y passer de bons jours dans la joie en se promenant, en jouant, en riant (il ne semble rien faire d'autre), dans la splendeur des édifices, dans le faste et le luxe des serviteurs oubliant tout et surtout le troupeau lui confié qu'il devrait conduire dans les pâturages de la vie éternelle par le sentier de la pauvreté.

Là, leurré par ses domestiques (auxquels il accorde tout) ou plutôt enchaîné par leurs flatteries, il est écarté des affaires. Il n'est donc pas étonnant qu'ils obtiennent tout ce qu'ils veulent. En compensation, ils lui procurent de longs et heureux jours en lui mentant, en lui disant qu'il est un bon pasteur, un magnifique prélat surpassant tous les autres.

Ils lui fournissent du vin en abondance et jamais il n'en manque, buvant jusque tard dans la nuit. Ils se servent naturellement aussi largement et gaîment, non sans grande dépense pour la communauté dont les biens sont dilapidés au grand dam des malades auxquels on vole le vin le plus délicat. Au grand préjudice aussi du couvent auquel il reste à peine le

(7) Jacques Thomas ou Thome, profès le 29 septembre 1564, célébra ses prémices le 13 octobre 1566. Il fut élu abbé le 3 octobre 1576, et pourvu à Rome le 16 décembre 1577. Sa conduite scandaleuse provoqua des plaintes et le nonce J. F. Bonomi le déposa en mars 1586. Sur toute cette affaire cfr Marie DELCOURT et Jean Hoyoux, *Correspondance de Laevinus Torrentius*, t. 1, index *sub verbo* «Thomas». Liège, 1950.

(8) Oger de Loncin fut élu abbé le 7 mars 1586, à l'âge de 32 ans et confirmé à Rome le 1^{er} septembre 1586. Il mourut le 4 janvier 1633, à l'âge de 82 ans, dont 60 de profession.

(9) Gérard de Sany, élu le 5 janvier 1633, mourut le 30 novembre 1658. Il avait 32 ans en 1613 et devait donc être né en 1581 (cfr. J. Hoyoux, *Le dossier de l'abbaye bénédictine de St Laurent à Liège aux Archives Vaticanes*, dans le *B.I.H.B.R.*, t. 42, 1972, pp. 331-448 et t. 45, 1975, pp. 371-448).

nécessaire. Et c'est ainsi que sont nos domestiques. Leur conversation réjouit tellement notre Sr Abbé qu'il n'est pas étonnant qu'ils reçoivent si souvent de nouveaux habits plus pour le faste et le luxe que pour le nécessaire et la bienséance.

Comme je l'ai vu et comme beaucoup l'ont constaté, l'Abbé adore le baise-main. Toucher sa main ou sa robe ont fait souvent plus que des paroles. Une genuflexion de même a fait obtenir sans difficulté ce qu'il aurait dû n'accorder qu'après enquête prudente. Tout est traité par lui de la même façon désinvolte et on n'applaudit que les choses plaisantes et cela même non pas à l'édification mais à la ruine et à la destruction des choses spirituelles et matérielles.

La maison abbatiale ou château de Kinkempois lui plait plus que les autres. Construite depuis cent ans et plus (10), il l'a fait reconstruire presque depuis ses fondations pour sa gloire sans l'idée de laquelle il n'entreprend rien. C'est là qu'il s'élève au-dessus des autres par l'ivresse et lorsque tout dégénère, l'Abbé tire l'un ou l'autre par les cheveux. Il l'attire contre lui et en l'embrassant il lui susurre des mots doux à l'oreille. Il le prend par l'épaule et c'est si fréquent qu'il n'est pas rare que les séculiers s'en indignent (11). S'il n'y a plus de vin, ce qui est rare, on en réclame et tous crient ensemble à boire, à boire, à la santé du très puissant et très révérend Abbé (flatteries dont il se délecte) et lui-même, ayant repris un verre, les resalue les uns et les autres avec un baiser des mains. Et pour qu'il ne s'endorme pas par ennui ou par crapule, ils l'amusent par des farces et des jeux, et aussi des singeries en imitant les manies des

(10) Henri Natalis, abbé de St Laurent avait fait réédifier le château ainsi que le prouve cette inscription se trouvant sur le mur de l'édifice :

D. HENRICUS NATALIS
abbas Sancti Laurentii
reconstruxit 1566.

(11) D'après ce passage on imagine facilement que l'abbé Gerhard de Sany aimait les jeunes garçons ... Dans tous les cas on ne menait pas à Kinkempois la vie idyllique que se complait à décrire SAUMERY dans *Les délices du pays de Liège*, t. 1, pp. 324-325 : «C'est dans ce lieu, enchanté, à la gauche de la Meuse, presque vis-à-vis du Val-Benoit qu'est situé le château de Quimquempois. C'est là où vont de temps en temps suspendre et ranimer en même temps leur ferveur, les enfans de St Benoit de l'abbaie de S. Benoit dont il est l'apanage. ... Les uns, aimant la solitude, qui est l'élément des beaux esprits, se perdent pour ainsi dire dans les bois pour rêver en silence à des objets de leur choix ... d'autres pour exercer le corps grimpent sur le penchent des collines ... ceux-ci se reposant sous un arbre tranquille feuilletent les livres qui les instruisent ou qui les amusent ...»

confrères. Comme il n'y a plus de secret là où tous sont ivres et qu'ils deviennent tous comme des camarades, l'Abbé ne se gène pas pour étaler les choses les plus secrètes de son conseil. Et après toutes sortes de propos vains et oiseux, il leur demande leur avis sur les bâtiments à construire ou à détruire, sur ce qu'il faut innover ou réparer. Et ses domestiques pour lui donner des conseils n'ont jamais en vue l'utilité ou l'intérêt de l'abbaye, mais seulement le faste et la vanité qu'il fait surtout briller en mettant partout ses armes et son nom (12).

Quant aux charges conventuelles à pourvoir ou à changer de titulaires, ils ne cherchent pas à déterminer quelle est la personne qui est capable ou incapable de les assumer. Ils choisissent uniquement celle qui leur plaît le plus. Et ceux qui sont les plus aptes à les assumer les brigueront en vain s'ils n'ont pas d'abord fait des promesses et apporté des cadeaux.

Quant aux bénéfices ecclésiastiques, tant simples qu'avec charges, vaquant ou à vaquer, lorsque les affaires paraissent difficiles, l'Abbé cherche plutôt lui-même ou avec un de ses domestiques. Il l'attire à part, il l'interroge : qui ? quoi à qui ? ou bien : qui est mort ? à qui veut-on conférer le bénéfice ? Et, pendant ce temps, l'esprit de l'Abbé tourne et retourne. Et pendant qu'il tourne et retourne, le sommeil poussé par la fumée de l'ivresse lui monte à la tête et il réclame le repos. On l'accompagne au vestibule et on lui souhaite une bonne nuit. Il réclame un dernier verre qu'on va lui chercher. Il salue tout le monde, assure chacun de son affection paternelle, les appelant ses fils, ses poules blanches (il ferait mieux de les appeler diables cornus). Les domestiques retournent alors dans la salle et recommencent leurs beuveries toute la nuit jusqu'au matin. (Ils ne sont pas obligés de chanter matines) et ils dilapident sans scrupule le bon vin qui suffirait à la guérison de beaucoup pendant long-temps (13). Et ce n'est pas assez pour eux d'être pleins jusqu'à la nausée. Le matin pour extirper leur crapule, ils ne craignent pas de réclamer un grand setier de bière. (fabriquée expressément pour eux). Et s'ils ne le reçoivent pas tout de suite, ils s'injurient et se battent non sans effusion de sang, d'où

(12) La devise de Gérard de Sany était «*Fortitudine et prudentia*». On la retrouve encore en maints endroits des bâtiments de Saint Laurent. Cfr le chronogramme se trouvant sur le bâtiment du Vivier : GERARDVS SANI PRAESVL LAVENTIANVS IN PATIENTIA FORTITVDINE ET PRVDENTIA RESTAVRAVIT

(13) C'était une croyance largement répandue : le vin guérit les maladies. Plus il est délicat plus il est bénéfique. Cette opinion est encore généralement admise dans le sud de l'Italie.

il résulte des scandales dont la rumeur arrive jusqu'au peuple de Saint-Laurent. Parfois il faut appeler des médecins, notamment lorsque l'un d'eux avait reçu un coup de couteau lui causant une blessure grave à l'aine, ou lorsqu'un autre avait eu la nuque fracassée.

De l'assiduité du Sr Jacques [Thomas] aux offices divins, de sa vigilance pour le maintien de la discipline, de la fréquentation au chœur et du respect des règles des offices, tant pour les vêpres que pour le sacrifice de la messe, nous n'avons rien entendu qui soit digne de louange. Mais il venait s'accuser lui-même d'être coupable de ne célébrer que rarement, d'être peu souvent au chœur, prétextant qu'il était tenu par les devoirs de sa charge et que l'origine de tout cela était qu'il était plus souvent à l'extérieur qu'au couvent. Mais notre Sr Gerard [de Sany] qui devrait être le gardien de la règle s'en inquiète rarement. Il est peu souvent au couvent, fréquemment à la campagne où il ne célèbre presque jamais. Il est plus assidu aux banquets qu'au chœur. Il séjourne très souvent dans notre château où il se promène par monts et par vaux s'inquiétant peu du troupeau lui confié.

Il ne faut pas non plus passer sous silence la façon dont ce qui devrait être la majesté et la magnificence des offices est traitée par lui.

D'abord le peuple est invité à la solennité de la fête par des sons de cloches. L'office commence. L'Abbé devrait assister à la moitié au moins à cause de sa longueur. Mais les trois quarts se passent et il n'est toujours pas là.

Il y a un grand rassemblement de peuple de tous âges et de tous sexes et on attend. Les religieux aussi. Et tous s'étonnent de pareil retard. On fait tinter ensuite une grosse cloche. L'Abbé sort alors de table, grommelant à son habitude des mots d'action de grâce plutôt que les prononçant. Il arrive ensuite à l'église, avec ses vêtements pontificaux, et sans aucune préparation, plus poussé par le vin que par la dévotion. Il entre au chœur comme dans un théâtre. Certains admirent d'abord sa majesté. Mais bientôt tous s'aperçoivent avec stupéfaction que cet homme est ivre. A peine l'office commencé, il s'assied sur son siège et il semblerait à certains comme ravi en extase si sa mitre ne basculait pas. Vers la fin du dernier psaume, lorsqu'on reprend l'antiphonaire au chœur, le chapelain le pousse du pied et le secoue plusieurs fois. Et parfois même il est obligé de le tirer par sa cape pour qu'il se réveille. Alors, reprenant sa crosse, il mugit plus qu'il ne lit les mots du livre que le sacristain lui met sous les yeux en lui indiquant le passage du doigt.

Tout de suite alors il se rassied et se rendort, sa mitre basculant et manquant de tomber à la grande joie de l'assistance. Enfin, réveillé par les bruits des pupitres, lorsqu'on arrive au magnificat, il se lève et d'une voix rauque, il détonne plus qu'il n'entonne le chant et ne pouvant tenir sur ses jambes, de nouveau il se rassied et, alors, abruti, les yeux atones, obscurcis par les vapeurs de l'ivresse, il regarde les assistants et paraît satisfait. Puis de nouveau il ferme les yeux et se rendort⁽¹⁴⁾. Il faudrait alors que le Christ l'interpelle comme il a interpellé Pierre qui s'était endormi⁽¹⁵⁾.

Enfin, le chapelain lui ayant remis la crosse en main, il survole l'oraison dominicale dans le livre, sautant du début à la fin et oubliant la moitié. Tout cela à la grande honte de l'église et de l'ordre de saint Benoit. Qui ne serait pas indigné qu'une telle splendeur, qu'une telle majesté soit souillée par l'indignité d'un tel homme.

Il déteste pareilles solennités et on ne s'étonne plus que ces somnolences qui suivent sa crapule soient quotidiennes et qu'il fasse trainer ses repas jusqu'aux vêpres. Mais il faut déplorer qu'il ose s'amener au saint des saints et donner la bénédiction sacramentelle alors que tout dans son comportement proclame sa souillerie. Que fait-il d'autre sinon fournir aux hérétiques l'occasion de mépriser la vie monastique, la dignité de l'église et ses cérémonies. On raconte même que l'abbé de St Laurent ne sait pas faire le signe de la croix ni réciter le Notre Père. Et tout cela est d'autant plus déplorable que ces comédies se sont passées devant des dignitaires ecclésiastiques et laïcs qu'il avait invités pour ces solennités, comme s'il avait voulu salir l'éclat de son pontificat, comme s'il avait désiré ternir l'éclat de sa mitre épiscopale, à la stupéfaction générale de ceux dont il aurait du ranimer la dévotion. Beaucoup estimant qu'il avait organisé une bouffonnerie et une goinfrière plutôt qu'une solennité religieuse.

De l'écurie de l'abbé Jacques Thomas, il n'y a rien de spécial à dire sinon qu'il se faisait véhiculer dans des guimbardes peu compatibles avec sa dignité. Il circulait dans des voitures à deux ou quatre chevaux et quoiqu'il fut magnifique en tout, il était modeste pour ses équipages. Il était criticable en ceci qu'il faisait enchaîner les domestiques qui ne lui obéissaient pas⁽¹⁶⁾.

(14) Toute cette scène est racontée avec une telle précision et un tel luxe de détails qu'elle doit avoir été réellement vécue.

(15) Marc, XIV, 37 : «Il revint et les trouva endormis et il dit à Pierre : Simon tu dors ? Tu n'as pas pu veiller seulement une heure».

(16) L'abbé Jacques Thomas avait évidemment beaucoup d'autres défauts.

De la nombreuse vaisselle tant d'or que d'argent laissée par ses prédécesseurs et soigneusement conservée notamment des vases précieux pour orner la table lors des banquets solennels, nous n'avons rien constaté ni d'augmenté ni de perdu, sinon un anneau donné autrefois par Gérard de Groesbeeck, évêque et cardinal. Les cratères, patères de tous genres, salières, bassins, aiguères possessions de ses prédécesseurs sont parvenus intacts et bien conservés.

Mais le Rd Sr Gérard, occupant le second rang des prélates de notre ordre (il réclame la première place et l'affaire est en litige actuellement) ne se contente pas de se déplacer en voiture à deux chevaux, ce que faisait Dom Oger dans sa modestie que nous ne saurions assez louer, même dans sa vieillesse pour laquelle il n'acceptait aucun confort et c'est ainsi qu'il visitait le clergé inférieur dont il était conservateur. Et il faisait ces visites avec zèle ne manquant aucune réunion à moins qu'une nécessité impérieuse ne l'en empêchât. Mais Gérard ne s'est pas contenté d'un carrosse à deux chevaux même escorté d'un grand nombre de domestiques. Son orgueil se prit à rêver d'un carrosse à quatre chevaux et il l'obtint non sans grande dépense pour l'abbaye et ce n'était pas pour visiter le clergé secondaire dont il est lui aussi le conservateur [il y a plus de trois ans qu'il n'a plus assisté à une réunion, même si on y traite d'affaires qui intéressent notre abbaye au premier chef et même s'il est instamment prié d'y assister) mais c'est pour satisfaire sa vanité qu'il se promène par monts et par vaux, par fermes et châteaux, sans d'autre motif. De cette façon les affaires du clergé secondaire qui concernent la patrie entière n'avancent pas, elles se succèdent sans qu'on prenne de résolution. On ajourne les décisions d'une assemblée à une autre, tout cela au grand détriment de notre abbaye. Il fuit les responsabilités tant publiques que privées et se laisse aller comme un esquif ayant perdu ses rames et ses voiles. Il ne s'occupe plus de personne ni de nous ni des membres du clergé secondaire.

Mais pour en revenir aux voitures que nous avions abandonnées pour parler du clergé secondaire, il arrive que le char à deux chevaux arrangé pour le Sr Oger pour les nécessités de sa vieillesse suffise au Sr Gérard pour supporter sa souillerie lorsqu'il revient de grands banquets à Liège et qu'il est trop dangereux pour lui de monter à cheval et trop fatigant pour rentrer à pied. Il pense quand même qu'il serait scandaleux pour lui d'avoir un attelage à quatre chevaux alors que les autres n'en ont pas autant.

En ce qui concerne sa nombreuse vaisselle d'argent, il y fit graver ses armes sans y apporter d'autres changements sur le conseil d'on ne sait qui,

à moins que ce soit sur celui de ses domestiques pour ajouter à sa magnificence ou effacer le souvenir de ses prédécesseurs (17).

Nous ne pouvons cependant ne pas citer les nombreux dessus de table, les douze cratères et patères et toute la vaisselle tant d'or que d'argent que le Sr Oger de pieuse mémoire avait acquise après avoir reconstruit l'église depuis ses fondations et d'autres édifices et maisons grâce à son économie et à la sagesse de son administration, pour les mettre à la disposition de la mense abbatiale sans aucune vanité malsaine. Voilà douze ans qu'ils n'ont plus servi et qu'on ne les voit plus et il est fort probable que contre tout droit beaucoup ont disparu et ont été vendus pour entretenir le luxe et le faste et pour acheter d'autres pièces plus fuites que nécessaires. Et l'abbé prouve en plus sa vanité lorsqu'il fait frapper la vaisselle ancienne de ses armes comme s'il voulait montrer que tout a été acquis par lui et par sa bonne gestion de l'abbaye. Mais agir ainsi, n'est-ce pas violer la sépulture des morts, arracher la gloire et l'honneur à ses prédécesseurs en leur enlevant des trophées qui prouvaient leurs efforts et leur bonne gestion.

D'après une relation digne de foi, nous savons qu'une grande somme d'argent avait été rassemblée par le Sr Henri Natalis (18) et ses prédécesseurs pour la reconstruction de l'église. Il l'avait commencée mais sa mort l'avait empêché de continuer cette œuvre. L'argent était passé au Sr Jacques Thomas, mais il n'avait pas reconstruit l'église (il réservait cela à son successeur, Dieu en ayant décidé ainsi). Jacques Thomas dépensait l'argent en changements inutiles, en luxe et en faste, en banquets, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, en boisson et en nourriture. Mais quoiqu'on ait dit et cru, il ne volait rien. Il était seulement très généreux.

Enfin lorsque les dettes et les emprunts se multiplièrent, il essaya d'y porter remède. D'abord en se servant de l'argent de ses parents et ensuite en essayant de vendre notre maison de Kinkempois pour une rente de 100 florins. Mais il n'y réussit pas car il n'obtint pas l'accord des frères. Et quoiqu'il obtint plusieurs rentes avec la vente des biens de ses parents, on

(17) Ces substitutions d'armes n'étaient pas exceptionnelles. Signalons à titre d'exemple que le Livre d'Heures de Gérard Van der Stappen (abbé de S. Laurent à Liège de 1520 à 1538) conservé à la Bibl. Générale de l'Un. de Liège (cote ms 3591 A) porte une reliure en velours noir avec fermoirs et ornements en laiton aux armes d'Oger de Loncin qui pourtant ici est décrit comme un abbé très honnête.

(18) Henri Natalis, profès le 20 janvier 1535, fut élu abbé le 1^{er} sept. 1558. Lors du siège de Liège par Guillaume de Nassau, du 3 au 4 nov. 1568, l'abbaye fut totalement incendiée. L'abbé se mit aussitôt à l'œuvre pour la reconstruire. Les fondements du chœur furent jetés le 30 mai 1576, mais Henri Natalis mourut le 2 oct. 1577.

lui intenta un procès qui fit beaucoup de bruit à Liège⁽¹⁹⁾. Il fut porté devant la rote et on le condamna parce qu'on prétendit qu'il avait vendu des arbres de nos forêts pour en faire des poutres pour construire des édifices jugés inutiles. Ce dont il n'avait pas le droit car les biens du couvent ne peuvent servir que pour les nécessités de celui-ci uniquement.

Mais le Rd Sr Gérard bravant les décrets des sacrés canons fit beaucoup plus, alla beaucoup plus loin, non seulement en constructions superflues mais aussi en destructions inutiles. Et il dépensa la grande somme d'argent laissée par son prédécesseur (qu'il n'avait jamais vue et qu'il croyait inépuisable) suivant les caprices de son esprit, changeant une construction carrée en une rotonde sans autre but que d'y faire figurer ses armes. Il n'hésita pas à modifier la plupart des choses. Il décora la maison de Dieu qu'il illustra par différents tableaux. Il y ajouta une petite chapelle qu'il décora très bien et y adjoignit une grande et une petite sacristies.

Il voulut aussi construire un portique allant de la place jusqu'à l'église mais il n'en édifia que les fondations et ne l'acheva pas.

Ses débuts furent fastueux. Sous prétexte de décence il orna sa maison de telle façon qu'elle ressemblait plus à celle d'un roi qu'à celle d'un abbé. Il pensa aussi chasser la pauvreté de son territoire et tous les infirmes dont il aurait du s'occuper en tant qu'abbé et il les poussa dehors sous prétexte de leur rendre leur liberté.

Qui pourrait compter les frais et les dépenses qu'il fit pendant ces quinze années de son principat, sans nécessité, uniquement pour le luxe et le faste : ses serviteurs, ses équipages à deux et quatre chevaux ses constructions et destructions d'édifices qu'il faisait changer sans cesse par pure vanité. Il prétend qu'il n'emportera rien avec lui dans la mort sinon un vil linceul et un vêtement plus humble encore et qu'il n'avait reçu aucune récompense pour son mérite. Que fait-il alors de ses palais, tapis, tableaux royaux et des ciselures rehaussées d'or pour lesquelles tant d'argent ont été dépensés. Et qu'est-ce que la pauvreté religieuse avait à voir avec ces ornements de jaspe rehaussé d'or pour lesquels plus de 200 patacons ont été dépensés. Que dire des écrins en ivoire rehaussés d'argent, de sa vaisselle acquise uniquement pour la vanité et le luxe et pour laquelle des sommes considérables ont été dépensées.

(19) Sur toute cette affaire cfr Marie DELCOURT et Jean HOYOUX, *Correspondance de L. Torrentius*, t. 1, s.v. Thomas (Jacques).

N'y avait-il pas moyen de manger avec des couteaux, fourchettes et cuillers ordinaires sans que ces couverts soient en argent rehaussé d'or. Ces vanités n'ont aucun rapport avec le culte de Dieu et l'honneur de l'église. La pauvreté religieuse et la magnificence royale ne vont pas ensemble. Ce que nous devons faire au contraire c'est rendre hommage à notre mère pauvreté, berceau de l'église.

Que dire ensuite de cet édifice construit uniquement pour le vin et pour lequel on a dépensé plus de 4000 florins.

Que dire de cette cave creusée à grands frais, qui a presque ruiné l'abbaye et qui sert uniquement aux domestiques pour entreposer leur romarin en hiver⁽²⁰⁾.

Que dire de cette fontaine installée avec un appareil royal, avec notamment des lauriers en plomb. Elle est la cause de bien des conflits car elle est à l'origine de la pénurie d'eau qu'elle occasionne à la cuisine du couvent dont elle détourne l'eau uniquement pour arroser les romarin qui poussent dans le jardin de l'abbé et qui sont là plus pour la vanité que pour l'utilité du couvent et pour lesquels on dépense beaucoup⁽²¹⁾.

Que dire de cette écurie superflue qui exige les soins d'un grand nombre de domestiques et qui sert au faste et à la vanité plus qu'à l'utilité des religieux, quand on sait qu'un cheval à l'écurie occasionne plus de dépenses que la nourriture de deux frères au réfectoire.

Qu'avons nous à faire de cette épitaphe qu'il a fait placer de son vivant au presbytère (sic) en face de celle du fondateur, du côté droit, ce qui détruit, comme chacun peut le constater, la décoration et la perspective du chœur alors qu'elle a coûté plus de 1200 florins. L'abbé craignait peut-être d'être exclu de l'église à cause de ses crimes tandis qu'ayant choisi ainsi d'avance le lieu où il serait inhumé, il pouvait se dire : je resterai là pour les siècles des siècles, car beaucoup se diront : il doit rester là celui que beaucoup ont choisi de placer à la droite du fondateur Reginard⁽²²⁾. Mais de nombreuses personnes actuellement s'étonnent du libellé de l'épitaphe

(20) Sous Oger de Loncin, en 1627, il avait déjà été question de creuser une cave dont le but, avoué au nonce, était de conserver la bière qui surissait en été (cfr. J. Hoyoux, *Le dossier de l'abbaye bénédictine de S. Laurent à Liège aux Archives vaticanes*, 2^e partie, dans le *Bull. de l'Inst. histor. belge de Rome*, t. 45, 1975, p. 431).

(21) La culture du romarin avait toujours été une spécialité de l'abbaye de St Laurent (cfr. J. HOYOUX, *op. cit.*, p. 435).

(22) Reginard était évêque de Liège. Baldéric II jeta les fondements du monastère de St Jacques en 1016. Reginard acheva, en 1026, celui de St Laurent commencé par Eracle.

qui dit que celui qui gît là a dirigé l'abbaye avec un amour fraternel, alors qu'au contraire il l'a dirigée plus avec ses domestiques qu'avec ses frères. Si on avait rédigé l'épitaphe beaucoup plus tard, après une seconde génération, peut-être le peuple l'aurait cru et aurait loué le seigneur.

Qu'avons-nous à voir avec ces domestiques dont il a toujours les noms à la bouche, que nous détestons au point qu'il y a déjà eu des révoltes et des rixes et qu'il a fallu recourir aux armes pour les arrêter. L'abbé lui-même a du s'interposer et beaucoup ne voulaient pas obéir mais criaient : «va au cellier rejoindre tes amis».

Qu'avons-nous à voir avec ses familiers ? Que l'on se souvienne de l'exemple donné par Nabuzardan (23), chef des cuisiniers de Jérusalem qui brûla toute la cité, y compris ses murs. Ici nous déplorons que le 1^{er} cuisinier de l'abbé, appelé Jean, ait allumé la concupiscence dans notre abbaye. Voyant son exemple impuni a rassuré ceux qui lui ont succédé dans son office et quelques uns brûlant du même mal l'ont porté partout, transformant notre abbaye en un lieu de prostitution, non sans honte pour notre institution et préjudice pour notre honneur. Quel fils, à moins qu'il ne soit dégénéré, tolérerait pareille transformation infamante et ne ferait effort pour venger sa mère d'une telle injure ?

Composer avec ces familiers n'est pas facile. Ils sont nos maîtres et il faut céder devant leur orgueil et leur gloutonnerie. La bonne bière, dont ils sont les administrateurs, qui devrait être réservée aux frères, ils la vendent presque pour rien lorsque des parents à eux ou des amis viennent leur rendre visite. Ils leur servent le bon vin et même le meilleur, celui que l'on réserve pour la table de l'abbé, à la grande indignation de tous. Ils réservent la bière légère, qui charge plus l'estomac qu'autre chose, aux frères, alors qu'il ne devrait jamais leur manquer le produit de cet art qui est le leur. Un vin aussi mauvais que le fruit de l'olive, acheté au moins cher possible, que l'on peut à peine boire du bout des lèvres, ils n'ont pas honte de nous le servir et les frères, même les plus robustes s'en étouffent plus qu'ils ne s'en réconfortent. Pour tenter d'éviter les réclamations ils servent, une fois par semaine, à l'un ou l'autre des dignitaires, du vin de Moselle, mais il y a des contestations quand même. Tout bon moine contestant d'ailleurs. La règle, la discipline et le silence ne sont plus obser-

(23) Nabuchodonosor, roi de Babylone de 604 à 562 avait un général, Nabuzardan, appelé aussi préfet des fourneaux et des cuisines, qui détruisit systématiquement Jérusalem après la prise de la ville.

vés à cause de cette affaire de vin. Les frères sont excités par ces privations. Ils pourraient être calmés si la bière servie au couvent était meilleure que ce vin indigne de nous. Les domestiques qui boivent toujours du meilleur en sont-ils plus dignes que nous ? Que l'on en juge. Mais nous nous élevons surtout contre le gaspillage, car la pauvreté honnête que l'on nous a apprise et dans laquelle nous avons été élevés nous suffit.

Mais n'y-a-t-il pas de quoi s'indigner de constater que le vin que l'on nous procure pour le saint sacrifice soit ce breuvage que tous détestent. N'est-ce pas exposer les célébrants au péché de sacrilège lorsque les domestiques, dans la maison abbatiale boivent le meilleur et en font leur ordinaire et rien n'en arrive aux malades qui, d'après la règle, devraient être le premier souci de l'abbé. Il doit veiller à ce que bière et vin leur soient servis pour qu'ils recourent la santé. Ne pas leur en servir (ce que l'on fait) les affaiblit et les force à s'aliter. Pourtant il est prévu qu'il faut avoir grand soin des malades comme s'ils étaient le Christ (comme il est écrit dans le chap. 36 de la règle).

Il est vrai que leur mort rapporte plus que leur maladie, la plupart léguant leurs vêtements ou quelques objets. Mais il faut dénoncer l'inhumanité de l'abbé qui se dit père et qui devrait l'être⁽²⁴⁾. Qu'il craigne qu'au jour du jugement il ne lui soit dit par le Christ : «J'étais malade et tu ne m'as pas visité⁽²⁵⁾». Elle est donc juste notre contestation avec les domestiques car il est malhonnête et cruel d'enlever le nécessaire aux malades pour le réservier à la glotonnerie et que le meilleur vin et la meilleure bière aillent aux domestiques.

Mais que dire des dépenses qui sont faites uniquement pour le superflu. Surtout pour les vêtements qui sont renouvelés à chaque grande fête, c'est-à-dire deux ou trois fois par an. Ce n'est sûrement pas en récompense pour bons services, puisque ceux-ci sont nuls et inexistant. D'ailleurs le nombre des domestiques est exagéré et ne concerne que la seule gloire de l'abbé puisqu'ils ne chantent ni les hymnes ni les psaumes au chœur. Ils flanent en profitant du patrimoine du Christ, mais qu'ils prennent garde que Dieu ne les amène à la ruine par le feu de Sodome⁽²⁶⁾.

Qu'avons-nous à faire de ces caves à vin du Sr Abbé pour lesquelles, en plus de la provision du vin délicat de nos vendanges, 2, 3 ou 400 patacons

(24) *Abba* en hébreu signifie *père*. C'est donc un pléonasme que de dire : le père abbé.

(25) Math. XXV,36 : «J'étais malade et vous m'avez visité».

(26) Gen. XIX,24. «Le seigneur fit donc pleuvoir sur Sodome et Gomorrhe du soufre et du feu venus du ciel».

n'ont pas été suffisants, d'autant plus que les malades n'en reçoivent presque rien pour rétablir leur santé.

Que dire de tant de récréations et de fêtes au cours desquelles tant de vin est versé alors que tout au plus 2 ou 3 setiers de bon vin sont alloués à chacun des frères et encore le partage est mal fait et pas du tout équitable. Pourquoi le bon vin est-il donné aux domestiques qui assument les besognes les plus viles. Ce procédé n'est stipulé nulle part dans la règle. La tête et les membres ne sont qu'un. L'abbé oublie l'exemple de ses prédecesseurs qui vivaient dans la communauté prenant la même nourriture et buvant le même vin que les autres, soit du blanc ou du bon rouge ou du médiocre à moins qu'ils n'aient été souffrants. Alors ils se nourrissaient et buvaient en privé pour n'offenser personne.

Mais ce qui est impardonnable, c'est que, par l'incurie d'un domestique ou par quelque cause fortuite, du vin gâté soit arrivé au couvent et qu'il ait été accepté et jugé assez bon pour les frères et payé comme le meilleur et reçu avec remerciements. Il a été tiré et est devenu du poison. Alors, de la cave principale de l'abbé, nous l'avons transporté ailleurs avec l'aide des camériers, pour qu'on ne puisse accuser ni les servantes, ni les valets. Nous l'avons abandonné et personne ne s'en est aperçu.

Qu'avons-nous à faire avec tous ces gens qui, sous prétexte de parenté avec l'abbé, se promènent dans l'abbaye du matin au soir rapportant plus de scandales que d'émoluments. Qu'ils soient parents de l'abbé, c'est peut être vrai, mais ce n'est pas une raison pour profiter des biens de tous. Nous craignons que le couvent ne soit transformé en lieu de prostitution par ces parents dont certains autrefois avaient été suspectés de crimes.

Il faut les redouter d'autant plus qu'ils sont familiers avec les domestiques et qu'ils connaissent, puisqu'ils s'introduisent partout et s'attardent si longtemps, des choses qui devraient être tenues secrètes. On soupçonne que l'abbé suit leurs conseils pour le règlement de la maison, pour les charges du couvent, pour la collation des bénéfices. Il est certain qu'il écoute leurs conseils pour les transformations à l'intérieur, pour les orfèvres, pour les tailleurs et autres artisans, et c'est pourquoi il n'est pas étonnant qu'il bouleverse tout. Et nous voudrions bien que quelqu'un de l'extérieur soit désigné pour vérifier la véracité de nos affirmations.

D'abord est-il correct que l'abbé écoute les conseils des domestiques, que personne ne soit prévenu des principales choses de la maison sinon par ces gens et pourquoi le Sr Guillaume, moins habile que beaucoup de frères, qui n'a pas reçu la prêtrise, en ayant été dispensé vu son âge, soit passé du dernier rang des profès au premier et cela d'un coup. Il

s'occupe des affaires de toute la maison, tant dans la ville qu'en dehors. Il est déchargé de toute contrainte de la règle. Il n'est pas tenu au silence, ni de nuit ni de jour. Il est déchargé de toute coulpe au chapitre, de tout service au chœur. C'est par ces prérogatives qu'il rehausse la dignité de sa charge et se rend important aux yeux de tous. Et cette promotion qui le place au dessus de tous, il l'a obtenue par le fait des domestiques. Tous l'imaginent, non sans preuves, puisque notre senior que le peuple appelle le petit abbé l'a entendu de la personne même de l'abbé et qu'un autre le tient de Gérard, frère dudit Guillaume⁽²⁷⁾, qui l'a tenu sur les fonts baptismaux comme parrain. L'abbé le considère comme son fils et il espère qu'il lui succédera. Mais quoique l'autorité de l'abbé soit grande dans ce genre de promotion, il ne doit pas oublier que tout dans le couvent doit être fait non pas suivant son bon plaisir, mais suivant la raison et la justice et il ne doit pas perturber l'ordre du troupeau qui lui a été confié, suivant sa fantaisie. Saint Benoit ne lui a pas donné un pouvoir discrétaire mais celui de conduire avec sagesse l'abbaye et de désigner son successeur avec sagesse et justice comme il est dit aux chapitres 60, 62, 63 de la règle.

De même le neveu de l'abbé non seulement pour sa promotion immédiate mais même pour son entrée à l'abbaye a été favorisé et il a de plus reçu une toge en soie avec une petite tunique. Pourquoi cette toge en soie et pas une ordinaire ?

On oublie trop que le Sr abbé Thomas aurait été maintenu dans sa fonction s'il n'avait écouté les flatteries et les mots plaisants qui l'amusaiént. Il l'a dit lui-même.

De même le frère Muller, malgré un lien de parenté qu'il dissimulait de son mieux aurait été promu à la compterie s'il n'avait protesté de son indignité et expliqué qu'il ne voulait pas faire tort au Sr abbé Thomas. Le Sr Gaen, médecin très expert peut rendre témoignage sur cette affaire. C'est lui qui, au nom de l'abbé avait annoncé cette succession disant : «Tu avais été désigné du vivant de Mathieu». C'est un témoin honnête, beaucoup plus sûr que les domestiques qui s'efforçaient de pousser Muller parce que c'était un parent de l'abbé.

Que l'abbé écoute uniquement les conseils des domestiques pour faire les désignations, en sont convaincus ceux qui ont été promus à des

(27) Il s'agit probablement de Guillaume Natalis qui succéda effectivement à Gérard de Sany et fut abbé dès 1658.

bénéfices. Seul le curé de Ste Gertrude (28) et quelques autres, assez rares, y ont échappé.

Le curé de Glons (29) pour passer par le trou de l'aiguille, comme un chameau qui aurait abandonné sa bosse a du laisser une somme d'or et 24 muids de rente.

La dame de Borlez (30) n'a pu échapper aux mêmes mains sans abandonner un bénéfice de 10 muids et un autre de 7 muids, et Léonard, son neveu, et 1^{er} cuisinier de l'abbé 50 patacons environ avec l'espoir de les récupérer avec le foin. Ils avaient fait promouvoir cet homme stupide, bégue et inculte en laissant de côté des personnes valables et dignes. Comme si de l'argent pouvait donner de l'intelligence à quelqu'un qui est stupide et rendre le plus digne celui qui est le moins digne de tous. C'est ainsi que les moins capables sont pourvus de bénéfices et ils n'en sont jamais satisfaits. Ils deviennent insatiables et de même que l'argent accroît la soif de l'argent, les bénéfices amènent le désir d'en acquérir d'autres. Et c'est ainsi que les paroissiens à la place du Sr Mathonnez, homme très capable, virent arriver un personnage absolument différent par les mœurs, le savoir et la faconde. Beaucoup pensent que la fin du curé de Borlez a été hâtée à cause précisément de sa promotion scandaleuse. Se voyant dépouillé de l'un et l'autre de ses bénéfices et de tout l'argent qu'il avait amassé par ses économies, abandonné de tous ses amis, n'ayant plus personne vers qui se tourner, écrasé par les charges, il perdit le goût de vivre. Très malade, il demanda à être transféré dans notre couvent. Il renonça à sa cure qu'il remit à ceux qui la lui avaient fait obtenir, disant qu'il aimait mieux mourir libéré de cette charge et c'est ainsi qu'il put s'éteindre en paix. Comment cette cure est passée à un troisième homme reste pour nous mystérieux.

Enfin le curé de Pailhe (31) [il aurait du être cité en tête puisque c'est lui qui a commencé le premier ces trafics], était bénéficié de Saint-Paul sine

(28) Ste Gertrude était une petite église attenante à l'abbaye de St Laurent.

(29) L'église de Glons, dédiée à saint Victor était à la collation de l'abbé de St Laurent.

(30) L'évêque de Liège, Réginald, avait fait donation de l'église de Borlez à l'abbaye de St Laurent. D'après J. DARIS, *Cartulaire de St Laurent*, dans le *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist. du diocèse de Liège*, t. 2, 1882, p. 106, le 31 mai 1528. A la demande de Mathias Naveau, fils de Henri Naveau de Vierme, l'évêque Erard de la Marck, érige en bénéfice la matricularie de Borlez et la confère à Mathias Naveau, mais à l'avenir, elle sera à la collation de l'abbé de St Laurent. La dotation était un revenu de 20 muids d'épeautre.

(31) Pailhe, commune de l'arrondissement de Huy. Son église était dédiée à la Sainte Vierge. L'abbaye de Saint-Laurent en possédait le droit de collation.

cura et il n'a pu s'échapper de leurs mains qu'en leur abandonnant 30 muids. Cela a donc été le début des marchandages. Maintenant, comme s'ils se sentaient armés d'une épée agile, ils n'hésitent pas à descendre dans l'arène et à combattre pour leur avantage. Le frère attaque le frère comme s'il était retranché dans une tour très forte.

Ils attaquent et ils expulsent. Ce qui n'est pas terminé par un est achevé par un autre. Ils recherchent ceux qui sont bien armés, c'est-à-dire qui sont bien pourvus de bénéfices et ils les en dépouillent. De là il se fait que beaucoup sont riches qui autrefois ne connaissaient que la misère et gémissaient dans les dettes. Ils sont en effet maintenant chargés de bénéfices acquis de cette manière. L'ainé ne gémit plus maintenant qu'il porte une charge de 150 muids et le plus jeune jure qu'il ne mourra pas avant d'en avoir autant. Mais qu'en est-il de ce bénéfice que l'ainé prétend avoir acquis à Huy à l'abri de Notre-Dame. Est-ce que c'était moins cher à Huy ce qui a été vendu très cher à Liège ? Est-ce que 100 patacons ont été changés en 200 ou 300 patacons ? S'il s'agit d'une telle somme comment ne succombe-t-il pas sous le poids ? (32).

Jusqu'ici, au temps des prédécesseurs de l'abbé, les camériers obéissaient immédiatement. Maintenant, il n'y a rien qu'ils ne critiquent et ils tergiversent pour tout. L'abbé se retire souvent dans la chambre du comte de Heers, au dessus de la porte de l'abbaye (33). Quand on annonce la vacance d'un bénéfice, il n'est pas facile d'arriver jusqu'à lui à moins de passer par l'intermédiaire des domestiques. Alors que la porte devrait toujours être ouverte au prieur et, aux grands et même à tous, elle est constamment fermée et on entend en plus des cris de colère : «Descend, misérable ! Laisse-moi en paix ! Descend de là, te dis-je ! Je ne descendrai pas, hurlait le plus jeune (l'ainé était absent). Tu me l'avais promis. Parole d'abbé, parole de roi».

Ayant entendu ces disputes entre l'abbé et un camérier, quelqu'un osa forcer la porte pour apaiser la dispute et ramener la concorde. Finalement on put arranger l'affaire avec une aime de vin. L'objet de la contestation était le bénéfice de Borlez vacant par la mort du Sr Mathonnez de pieuse mémoire. L'abbé avait décidé de le donner à maître Jean de Tilos, fils très méritant de notre portier, et le bruit courait que personne ne pouvait le

(32) Toute cette partie du texte est pour nous assez incompréhensible. Nous ne savons pas qui sont ces deux frères particulièrement intrigants et malhonnêtes.

(33) Il y avait une grande salle voûtée au-dessus de la porte d'entrée. Les comtes de Heers avaient toujours entretenu d'étroites relations avec les abbés de St Laurent.

briguer sinon lui. L'abbé l'avait affirmé lui-même avec force et lui avait assuré un engagement ferme. Contestait Tossanus (sic) qui prétendait que l'abbé lui avait promis et qu'il ne pouvait revenir sur sa promesse et il engagea un procès de connivence avec son frère et ils l'emportèrent. Le bénéfice fut mis à leur disposition ou plutôt à leur dilapidation. Ils pourvurent ensuite, ayant écarté les plus méritants, un certain chapelain de Saint-Severin, homme ignorant et de loin inférieur aux autres.

L'abbé se laisse approcher quand il est malade, alors qu'il ne tolère aucune visite quand il est bien portant. Il a l'habitude de se retirer à l'infirmerie quand il est empêché par un malaise venant de l'ivresse ou de l'excès des quatre humeurs ou d'une autre maladie. On se rend compte alors que l'exercice de la charité qui devrait être la loi n'est pas plus appliqué pour lui qu'il ne l'applique pour les autres. On le néglige comme il néglige les autres. Il reste couché seul, les domestiques flanant ailleurs. Aucun dignitaire n'est présent seules restent quelques commères.

Alors la fête commence. Le bon vin en ce moment ne manque pas. Ils portent fréquemment des santés à l'abbé et sont encouragés par la parole et par l'exemple. En plus du bouillon qui est salutaire, l'abbé veut toucher à tous les plats. Tout ce qui est apporté est dévoré, alors que, pour un malade, il faut faire un choix d'aliments. Au grand déplaisir de l'économe, un malade absorbe plus qu'un bien portant et il s'échauffe ainsi de la tête au pied, au grand danger de la chasteté. Qui n'est pas exposé à la tentation après des libations aussi copieuses. Nous savons qu'autrefois plusieurs sont tombés dans ces pièges⁽³⁴⁾. C'est ce que nous craignons et des précautions devraient être prises.

Il serait prudent d'exclure les domestiques et les camériers, de désigner uniquement un ou deux confrères pour servir l'abbé souffrant. Ils habiteraient avec lui, l'aideraient de leurs conseils, tant pour la gestion de la maison que du reste, durant sa maladie, et le résultat serait beaucoup meilleur. L'infirmerie ne serait plus un centre de gaspillage et tout serait mieux pour le salut de l'abbé.

D'après tout cela, on peut constater combien est grande l'autorité des domestiques et combien le Sr abbé est dirigé par eux, tant en ce qui concerne l'intérieur de la maison que l'extérieur.

(34) Les hopitaux devenaient facilement des lieux de débauches, cfr. *Gilles de Chockier, archidiacre d'Ardenne, son caractère, sa vie privée*, dans l'*Annuaire d'Histoire liégeoise*, t. 6, n° 2, 1959, p.

En ce qui concerne l'admission des novices, il est revenu de plusieurs côtés qu'ils exigent 100 patacons pour l'entrée au couvent. De même pour l'admission des orfèvres et autres artisans, et plusieurs orfèvres, pourtant très au courant de leur art, ont été renvoyés par eux. Et c'est ainsi qu'ils ont obtenu des colliers en or, des plats en or qui flattent leur vanité. Ce sont des cadeaux que l'on fait à des entremetteurs pour conclure un mariage. Personne n'est admis, même s'il est très au courant de son art, s'il n'offre à l'un des anneaux, ou des bracelets en or, à d'autres une petite croix en or, à moins qu'il n'offre de partager la moitié de son bénéfice. C'est pour cela que l'on fait payer à l'abbé plus que la valeur réelle du travail. Et aussi que, alors que l'abbé a déjà une nombreuse vaisselle d'or et d'argent, on lui fait acheter ou renouveler ce qui n'est pas nécessaire.

Par eux aussi a été déplacé le tailleur Godefroid, incomparable pourtant dans son métier. C'est l'avis unanime. L'abbé veut aussi que pour lui on visite les échoppes des marchands pour trouver du tissu pour les vêtements des frères. Si par hasard, et c'est toujours ce qui arrive, l'acheteur trouve du très beau et du très laid, le très beau est pour les serviteurs de l'abbé, pour rehausser sa pompe, le très laid est pour les religieux, la pauvreté de leur mise rappelant leur humilité. Au contraire par la majesté de ses serviteurs, l'abbé resplendit tranchant nettement sur la mise misérable des frères.

Mais quel est le corps dont la tête resplendit et est misérable dans ses membres. Ce n'est pas non plus ce que recommande la règle de Grégoire qui ne prescrit pas que les moines vivent dans la médiocrité mais dans la décence des personnes et des lieux. D'après la règle, tout doit être partagé entre les frères suivant le proverbe : tous pour un et un pour tous. C'est ce que nous souhaitons. Nous voulons mener une vie pieuse et sobre en attendant l'espoir de notre accession à la gloire de Dieu.

Qu'avons-nous de commun avec ceux qui, en fait, dirigent le couvent, avec ceux qui n'acceptent les novices qu'à coup d'argent, qui renvoient des orfèvres hautement qualifiés au grand préjudice du couvent.

Qu'avons-nous à voir avec ces domestiques qui, tôt le matin, sortent de leur cellule ou regardent par les fenêtres dans les cellules des frères, non sans grande confusion pour leurs sœurs, leurs cousines, parentes ou autres personnes, mariées ou non, au grand dam de la chasteté naturellement. Pour être à l'abri de pareils périls, ne serait-il pas prudent de reléguer les domestiques en deçà de la clôture. Surtout lorsqu'ils y sont, comme la plupart du temps, clandestinement. Plaise au ciel qu'on ne célèbre plus de mariages ou autres banquets jusqu'à 3 ou 4 heures du matin obligeant les

femmes à loger alors que les hommes sont imbibés de vin et de bière, tout cela au grand péril de la chasteté surtout lorsque tout se passe dans le noir.

Personne n'a été plus sage que Salomon, plus fort que Samson, plus saint que David et pourtant ils n'ont pas été à l'abri du péril. Le seul remède est d'exclure tous ces gens des cellules.

Qu'avait-il à faire de toute cette vaisselle achetée sans nécessité. Comme si une seule collection ne suffisait pas. Qu'avait-il besoin d'une seconde ou d'une troisième, sinon pour y faire graver ses armes pour indiquer à la postérité que c'est lui qui l'a fait renouveler. S'il n'y a pas nécessité pourquoi renouveler et refondre sinon pour gaspiller l'argent et ces gaspillages sont réprouvés par tous.

Qu'avons-nous à faire de tous ces banquets pompeux que l'on organise à l'occasion d'une prise d'habit, d'une profession ou de prémices pour lesquels on occasionne beaucoup de dépenses sans utilité aucune pour le couvent et grand dommage pour les parents des frères qui sont exploités par les domestiques qui, non contents de compter plus de vin et de nourriture qu'il n'en a été réellement consommé exigent un pourcentage exorbitant pour le service qui d'ailleurs est nul. Pourquoi devons-nous fournir aux domestiques, à qui nous ne devons rien, des émoluments alors qu'ils n'apportent aucune aide au couvent. Certes, les jours de banquet on fait une consommation plus grande de vin du fait de la présence de parents qui y sont invités, mais la dépense n'est pas tellement plus grande que celle d'un jour normal. Le concile de Trente défend de plus ces dépenses et de toutes façons, ce ne doit pas être l'occasion de voler la vaisselle d'étain ou les couverts.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des choses qui se passent à l'intérieur des murs. Voyons à l'extérieur.

Parlons d'abord du village de Fexhe dit autrefois de Roclogne (sic)⁽³⁵⁾ dont la tour de l'église frappée par la foudre avait été ruinée jusqu'aux cloches. Il parait qu'elle a été restaurée en forme de salière rustique (sic). Le Sr Gérard de Sany fit obligation aux habitants de la restaurer moyennant une somme de 2.000 florins dont il aurait gardé 1000 pour lui, c'est-

(35) Il s'agit sans doute de l'église de Fexhe-le-Haut-Clocher. Cfr. DARIS, *Cartulaire de l'abbaye de St Laurent*, dans le *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist. du Diocèse de Liège*, t. 2, 1882, p. 199 : «1642, 1^{er} avril. Il est convenu entre les paroissiens de Fexhe-le-Haut-Clocher et l'abbé de St Laurent que celui-ci fera réparer la tour et que les paroissiens y contribueront par la somme de 2.000 flor. de Bb. et par le charroi des matériaux, les droits et les obligations des deux parties restant saufs».

à-dire pour les vêtements de ses domestiques et sa magnificence. Le reste suffisant à payer les ardoisiers. La plupart des frères sont de cet avis.

L'abbé ne peut pas s'engager par un contrat sans l'avis de la généralité du couvent. C'est l'avis de tous les docteurs. Il ne peut aliéner aucun bien sans nécessité évidente pour le couvent. Alors pourquoi, de sa propre autorité et sans nécessité absolue, engager nos bois de Kinkempois et les dépouiller de leurs arbres que l'on devrait protéger et accroître comme l'ont fait nos prédecesseurs pour qu'ils ne viennent pas à manquer lorsque le couvent en aura besoin.

Jusqu'ici ces principes ont été suivis. Pourquoi ne ferions nous pas pour les autres ce que l'on a fait pour nous. C'est pourquoi rien ne peut être vendu sans nécessité. Qu'avons-nous à voir avec cette tour ou plutôt qu'est-ce que nos forêts ont à voir avec cette réparation ? Pourquoi les décimer et couper des arbres encore jeunes ? Pourquoi les sacrifier au luxe de l'abbé et à celui de ses domestiques. Cette réparation a été plus utile aux domestiques qu'au couvent car les 200 florins restant de la vente ont été détournés sur le conseil des domestiques malgré l'avis des frères. Et cela se passe constamment comme cela. Pourquoi appauvrir nos successeurs pour construire des bâtiments inutiles ou pour assouvir des goûts de faste et de luxe.

Qu'avons-nous à voir avec tout cela qui cause la ruine de nos forêts. Le début de ces gaspillages commença lorsque l'abbé entreprit, à son entrée en fonctions, de restaurer l'abbaye complètement depuis ses fondations. A peine 4000 florins suffirent, alors que les revenus de tout un an n'atteignent même pas cette somme. Beaucoup de terres durent être remises à bail pour arrêter le scandale, mais ce n'était que le début et le pré-sage du futur des autres transformations.

Nous ne dirons rien du château de Kinkempois qui a été transformé en maison de plaisance pour l'abbé et où il ne cesse de séjourner. Il a été renové depuis ses fondations et nous osons dire qu'il y a fait des transformations inutiles et cela n'a pas été du goût de tous vu la dureté des temps. Beaucoup s'indignent aussi qu'il ait fait arracher les anciennes armoiries pour y faire apposer les siennes. A juste titre car le créateur a plus de mérite que celui qui a simplement fait percer une porte dans un mur ou ajouter une utilité quelconque.

Retenons que l'abbé est réputé avoir occasionné beaucoup de dépenses en destructions inutiles et en transformations superflues dans le couvent.

Qu'est devenue la somme de 9000 flor. que le généreux Sr de Sclessin a donnée au nom de son père pour l'obligation de 600 flor. annuels qu'il nous devait sur la villa de Haselmans.

Qu'est-ce qu'on a fait de la somme de 6 ou 7000 flor. que le Sr Dawans nous a remise pour une maison avec terres adjacentes.

Qu'est-il advenu des 400 fl. annuels que devait Dame Jeanne de Loncin, sœur de l'abbé pour une somme de 6000 florins lui remise ainsi qu'en témoigne un reçu trouvé dans sa cassette. Qu'est-ce que l'abbé a pu en faire à l'insu de l'abbaye d'autant qu'il n'en avait pas besoin pour les nécessités de la maison.

Où sont les plus ou moins 800 fl. que Grégoire le marchand a versés au nom de son neveu Pierre (autrefois notre confrère) pour le rachat d'une rente de 50 flor. environ sur un moulin, somme qu'il s'était engagée à verser régulièrement dès le moment de ses vœux.

Qu'est-il advenu des nombreuses autres sommes versées pour des motifs semblables et qui auraient du servir à couvrir les besoins du couvent. Il importe pourtant que ces sommes restent indemnes et ne soient utilisées que pour les usages strictes du couvent. De même les œuvres d'art et précieuses doivent être conservées comme les biens immobiliers, toute aliénation étant rigoureusement interdite. Toutes ces obligations ont été rappelées dans les conciles et surtout dans le concile de Trente qui interdit tout spécialement l'aliénation des biens ecclésiastiques des abbayes et lieux pieux. Les propriétés immobilières et les biens mobiliers précieux doivent être conservés dans toute circonstance. Pour toute aliénation faite sans l'accord du Souverain Pontife, l'abbé ou l'évêque sera frappé d'interdit d'entrée à l'église et si après six mois d'interdit, il persiste, il sera suspendu de l'administration du couvent ou de l'église dont il est le chef, au temporel et au spirituel. L'abbé trouvera en plus des interdictions d'aliénation des biens dans les règlements de sa propre congrégation. Notamment dans un édit du 7 septembre 1624 confirmé par le Souverain Pontife Urbain 8 qui renouvelle cette interdiction d'aliéner les biens mobiliers et immobiliers et les œuvres d'art.

Devons nous taire l'affaire des 200 aureus que l'abbé extorqua au Sr Mathias, compteur, alors que celui-ci était à l'article de la mort. Plus préoccupé de cette grande somme que du salut éternel du moribond, il chassa tous les assistants de la chambre au grand scandale général pour chercher l'argent partout sans témoin. Grâce à Dieu il ne le trouva pas malgré une heure de fouille. Mais il revint à la charge après que le confrère fut mort et finalement il découvrit ces fameux 200 aureus.

Qu'a-t-il fait de cette somme en or ? Tous l'ignorent.

Le Sr Mathias grâce à son économie avait rassemblé 11.000 flor. Pour l'utilité du couvent il avait acheté une ferme. Lorsque l'argent lui fut rem-

boursé et la ferme remise à l'abbaye il se servait de ce capital pour payer une partie des dépenses du couvent, vivres et choses courantes nécessaires. Il comptait payer des rentes avec les revenus du foin. Mais le Sr abbé Gérard, après lui, exigea tout le capital pour le réserver à son usage personnel.

Que dire en plus des rentes non payées dont la somme monte à 30 ou 40.000 florins. Mathias ne put les payer en son temps, ses registres le prouvent et on continue maintenant à les réclamer à Guillaume, notre confrère.

Nous ne parlons ici que des sommes indûment soustraites à des revenus d'immeubles bien connus. Elles se montent déjà à 24 ou 25.000 flor. A quels usages sont réservées les autres. Que deviendra l'abbaye, si chaque abbé fait trafiquer ses registres comme s'il voulait réduire ses successeurs à la mendicité. Nous craignons cette éventualité pour nous et pour nos successeurs et c'est cela que nous voulons empêcher.

On rappellera aussi les sommes consacrées par l'abbé à son tombeau, à des achats de tapisseries, de tapis, d'ornements en jaspe, marbre et divers, plats cratères d'argent doré et autre vaisselle futile et inutile. Tout cela ne servant qu'à la vanité et au luxe. Tout ce superflu payé avec de l'argent qu'il aurait fallu conserver pour payer les dettes.

S'il avait dépensé ces sommes pour des choses utiles aux frères, comme la nourriture et le vêtement, pour des réparations indispensables aussi bien à l'infirmerie qu'à l'église, ou en tableaux décoratifs pour l'église ou pour une sacristie ou pour une nouvelle chapelle. Toutes les dépenses faites pour promouvoir le culte de Dieu sont justes et ne sont jamais superflues.

Le Sr Oger, prédécesseur de l'actuel abbé, avec moins d'argent, avait reconstruit toute l'église depuis les fondations, entreprise commencée par Jacques Thomas. Qu'a fait l'actuel abbé en quinze ans sinon accumuler les vêtements, le vin et la nourriture dont ses greniers débordent.

L'abbé a prétendu que les temps avaient été mauvais, qu'il y avait eu des guerres et des tempêtes. Nous devons avouer que c'est vrai, mais il y a des mauvais hommes et des mauvais jours. Les mauvais hommes sont les fornicateurs et les trafiquants de bénéfices et on aurait du punir sévèrement celui qui avait commis le premier trafic, cela aurait fait réfléchir les autres. On aurait pu aussi limiter ces vanités, ces édifices pompeux, ces vaisselles d'argent et d'or inutiles. On aurait pu diminuer le faste et le luxe, le gaspillage de nourriture et de vêtements. En tenant compte de la dureté des temps, on aurait pu subvenir aux nécessités journalières du couvent en équilibrant le budget et sans être obligé de vendre des biens immobiliers.

Il prétendit qu'il avait dépensé beaucoup d'argent pour la maintenance du domaine de Villeraux⁽³⁶⁾, mais il faut attribuer cela à sa pusillaminité et à sa bêtise qui lui fit négliger des affaires d'une telle importance et qui nous amena des difficultés qu'un marchandage facile aurait fait éviter. S'il n'avait pas d'abord négligé cette affaire sérieuse au profit de choses futiles et vaines, s'il n'avait pas suscité des scandales après boire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, tout aurait été bien plus facile.

Que dire de cette somme de 3.000 florins qu'il prétend avoir reçue de son parent Soumagne avec obligation de lui payer une rente de 200 flor. annuellement. Est-ce que l'abbé pouvait conclure ce marché seul sans en référer aux confrères, d'autant plus que cette affaire n'était pas à l'avantage du couvent. En effet ces 3.000 florins devaient en coûter 6.000 en 15 ans. Personne ne payera si l'abbé n'est plus là à moins qu'il ne soit prouvé que cette somme était nécessaire à l'époque à l'abbaye.

Nous ne dirons rien de cette somme de 1500 flor. reçue du défunt curé de Ste Gertrude⁽³⁷⁾, sans le consentement du chapitre, pour racheter une rente de 100 flor. L'abbé l'a dépensée ou gardée par devers lui. Il empêche ainsi ce dépôt de faire son effet. Depuis un ou deux ans, on n'a rien vu venir au grand préjudice des défunts qui sont privés de messes et au détriment du couvent qui aurait du bénéficier de la somme.

Que dire de sa sœur Mida qui lui donna le domaine de Villeraux sans garantie, à l'insu du monastère et sans conditions.

Que dire de la location de nos dimes. Celle enlevée au Sr Blehin et transférée au neveu de l'abbé et celle de Méan transférée à son frère sans l'avis du chapitre.

Que dire des arbres de notre forêt qu'il a fait couper sans l'assentiment du chapitre et sans nécessité absolue, chaque fois qu'il lui a plu, alors que

(36) Villeraux, dép. de Boelhe, à 8 km au s/o de Waremme. Cfr. J. DARIS, *Cartulaire de S. Laurent*, dans le *B.S.A.H.D.L.*, t. 2, 1882, p. 235 : «1626, 8 août, Wathieu de Beaurieu, seigneur de Villeraux donne en bail perpétuel à l'abbaye de St Laurent «sa seigneurie et terre de Vilrea avec haute, basse et moyenne juridiction, biens seigneuriaux et féodaux, patrimoniaux, lui parvenus par succession de père et mère, par droit de préciput, même comme héritiers d'iceux, tenus et relevés en fief de Jean de Berlo, seigneur de Hermalle avec tous accroissements d'iceux, droits d'arrière fief et hommage, droits de patronage et de collation, etc. Item sa ferme de Vilrea avec ses biens. Item sa ferme de Boelhe avec ses biens ... Olivier de Beaurieu, frère du rendeur s'opposa à l'exécution du bail et se mit en possession des biens par la violence, mais il ne put s'y maintenir ... L'acquisition de la seigneurie et terre de Villeraux occasionna à l'abbaye pendant plus de 20 ans, bien des procès et des tracasseries avec Olivier et Marie de Beaurieu, frère et sœur du rendeur.

(37) Sainte-Gertrude était une petite église attenante à l'abbaye de Saint-Laurent.

les biens de la communauté ne peuvent être mis en gage ou vendus sans l'assentiment du chapitre et celui du Souverain Pontife. Lors de son introduction, il a pourtant prononcé ces mots : «Je ne vendrai, ni ne donnerai, ni n'engagerai, ni n'inféoderai à personne les biens du couvent sans l'accord du Souverain Pontife. Si je contreviens à cette règle, j'encourrai les peines prévues par Clément 8, dans son règlement concernant l'intronisation des abbés». Ce qui indique que l'abbé n'est pas le seigneur du couvent, mais son procureur et son administrateur qui ne doit pas outrepasser ses droits. Lorsqu'il dépense pour des choses vaines et superflues, il pêche contre le vœu de pauvreté auquel il est tenu comme les autres religieux.

Il est vain de parler de sa libéralité en promesses. N'importe qui peut être prodigue en promesses. Il paraît s'être ruiné, mais c'est en promettant uniquement. En réalité sa situation financière est restée la même et il n'a ruiné que son honneur.

En ce qui concerne les donations véritables, il faut remarquer qu'il n'a pas fait beaucoup de différences entre les choses matérielles et les fondations pieuses. Dans tous les cas il a agi sans le consentement des frères. Il n'a jamais tenu compte qu'il était limité par le vœu de pauvreté, par les règles des sacrés canons qui mentionnent toujours que ce sont les frères et l'unanimité des membres de l'abbaye qui ont la haute main sur tous ses biens.

Il s'est efforcé d'expliquer à quelques uns que tout se trouvait dans ses livres de comptes et que tous pouvaient y trouver la preuve de la frugalité de sa vie. Mais cela ne nous suffit pas. Tout ne se trouve pas dans les livres de comptes. Est-ce qu'on a pu y relever une seule charge contre Jacques Thomas ? L'inscription d'une dépense au registre ne prouve pas, en plus, qu'elle est juste ou faussée (38). Dans tous les cas nous avons pu constater les excès et n'avons jamais été consultés sur les remèdes.

L'abbé prétend, en plus, en se vantant beaucoup, qu'il a remboursé toutes les dépenses qu'il a faites tant au dedans qu'au dehors du couvent et en particulier à Kinkempois et qu'il ne reste pratiquement personne à qui il n'ait tout rendu et que l'affaire du Sr de Villeriau est terminée, à part une rente de 12 à 15.000 florins. Tout cela est plus facile à dire qu'à prouver et à réaliser car il n'est pas à une promesse ou une rétractation près. Il croit que ce qu'il ne peut faire aujourd'hui, il le fera demain. Il aurait du au

(38) Remarque intéressante qui prouve qu'il ne faut pas se fier entièrement et aveuglément aux registres de comptes des abbayes.

contraire économiser d'abord en vue du futur et ne pas compter sur des revenus problématiques hypothétiques.

D'après les échos relevés et les preuves rassemblées, le Sr Gerard de Sany est très différent de son prédécesseur Oger de Loncin et très proche du Sr Thomas. De telle sorte qu'il peut lutter avec lui pour la première place pour le luxe et le nombre des serviteurs et qu'il paraît ne suivre en rien le Maître dont il devrait pourtant avoir adopté la règle de vie.

Il est l'égal de Jacques Thomas pour ses mauvaises actions, sa détestable administration, le scandale de sa conversation. Il a donc démerité, à moins que la mansuétude ne prenne le pas sur la justice. Il devrait donc être mis dehors et foulé aux pieds avec ses domestiques. A moins qu'il ne change et ne se mette à suivre l'exemple d'Oger, le péril lui apprenant à être sage. A moins qu'il ne se mette à écarter les périls du troupeau à lui confié, qu'il cesse les scandales, qu'il ne devienne quelqu'un de digne comme le modèle que propose Grégoire et qu'il ne donne l'exemple à tous et que ces domestiques en fassent autant.

Tels sont, Illustrissime Seigneur, les scandales qui existent dans notre abbaye de St Laurent qui est comme une autre Babel. Ils prévalent contre tout droit, tant divin que naturel, contre tout ce qui est permis et contre les décrets des sacrés canons. Nous constatons cela avec grande peine et nos pères nous avaient déjà prédit toutes ces décadences. Nous craignons devoir vous annoncer de nouveaux scandales et nous ne voulons pas en être les complices.

Nous désirons une réforme pour le futur mais souhaitons qu'elle soit faite sans scandale ni procès officiel.

Comme les choses se présentent telles que nous les avons décrites et que l'abbé n'a plus la tête saine (il est plongé dans les ténèbres de l'ignorance comme le peuple et vit dans les nuages se moquant des sacrés canons et provoquant la tempête), il y a danger que tout dans la suite devienne pire qu'avant. L'avenir se présente comme un abîme de malheurs, tout menace ruine et nous nous attendons aux pires catastrophes. Comme les membres périllicit avec la tête, nous voudrions que celle-ci soit fortifiée par de sages conseils, qu'elle soit maintenue par les liens de la charité, que tous soient unis par une même volonté. C'est pourquoi nous recourons à votre Illustré Grandeur comme vers un asile de salut. Nous espérons qu'elle dissipera les ténèbres de ces scandales qui nous afflagent, qu'elle éloignera de tous la tentation et nous rendra notre liberté.

Nous attendons la visite qu'elle daignera faire en personne ou par son délégué. Nous espérons qu'elle illuminera les ténèbres dont la confusion

nous entoure comme l'ombre de la mort. Nous espérons aussi qu'elle arrêtera les scandales en procurant les remèdes qui nous ramèneront la lumière et qu'elle guidera nos pas dans la voie de la paix, qu'elle apportera un remède à nos misères et empêchera toute rechute future.

Quelques uns avaient imaginé de suggérer à Votre Grandeur quelques remèdes à apporter, mais nous trouvons cette idée présomptueuse. Votre Grandeur a plus de sagesse que n'importe lequel d'entre nous et elle pourra, inspirée par l'Esprit Saint, à nos difficultés.

Nous nous efforcerons de notre côté de soutenir toutes les tentatives entreprises pour notre cause par nos prières et nos sacrifices. Que Dieu conserve votre Grandeur et qu'il l'aide de sa protection et de sa clémence.

Que Dieu accorde à Votre Illustrissime Seigneurie longue vie et prospérité. De notre côté nous sollicitons votre bénédiction prosternés que nous sommes en clients soumis.

Cette lettre est envoyée de notre abbaye de Saint-Laurent près de Liège l'an 1647.



